

Compte rendu de la CAPD du mercredi 03 juillet

Déclaration du SNUIPP-FSU23

« En cette fin d'année, beaucoup de sujets restent en suspens, du fait d'un manque de clarté évident. Bon nombre de collègues ne connaissent pas les conditions dans lesquelles s'effectuera la prochaine rentrée, ce qui, à quelques jours des vacances, ne permet pas d'aborder sereinement la fin d'année dans les écoles et encore moins la rentrée.

Sur le sujet des rythmes scolaires, certains collègues concernés par le passage à la semaine de 4,5 jours dès 2013 vivent très mal la perspective de se voir imposer cette réforme décidée dans différentes communes de manière unilatérale, contre l'avis des conseils d'école. Ils ressentent cela comme une mesure injuste et arbitraire.

Par ailleurs, les représentants du SNUipp-FSU23 s'interrogent sur l'organisation du service des différents personnels (TRS, RASED, FLE, ...), des temps partiels, des décharges de direction, mais également sur l'intervention et l'organisation des brigades qui risquent de subir des changements de rythmes tout au long de l'année. **A toutes ces questions, malgré nos nombreuses relances, aucune réponse n'a été apportée...**

Concernant le mouvement intra départemental 2013, divers dysfonctionnements ont été portés à la connaissance de notre organisation ces derniers jours. Certains futurs T1 ayant obtenu des postes de TRS lors du mouvement réservé, ne connaissent toujours pas l'ensemble de la composition de leur poste, tout comme la plupart des collègues occupant ce type de poste. Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que ces collègues en soient informés au plus vite, afin de pouvoir prendre contact avec les différentes écoles et préparer leur rentrée de manière plus sereine. D'autres, titulaires de leurs postes de TRS avec des fractions reconduites d'une année sur l'autre voient la continuité pédagogique remise en cause. Nous vous demandons donc de nous donner la composition des postes de TRS.

Lors du groupe de travail sur le mouvement complémentaire, nous avons émis le souhait que la publication des postes soit la plus tardive possible, afin de proposer une liste la plus large possible aux collègues restés sans poste à l'issue de la phase principale. Or, de nombreux postes restent absents de la liste proposée : ils semblent avoir été réservés pour les PE stagiaires mais à aucun moment les délégués du personnel ni les écoles concernées n'ont été informés par l'administration. Cette absence choisie de communication a pour conséquence de nombreuses interrogations et inquiétudes dans les écoles concernées : qui sera là à la rentrée ? Comment informer les familles, les équipes ? Aussi, le SNUipp-FSU23 déplore les conditions de préparation de cette CAPD et a été empêché de remplir son rôle d'information et d'accompagnement des collègues, pourtant en grande demande.

La CAPD d'aujourd'hui devrait examiner les exeat et ineat.

Cette année encore, les possibilités de changer de département sont particulièrement réduites malgré les nombreux exeat accordés. De nombreux collègues vont à nouveau se retrouver dans des situations personnelles et professionnelles difficiles. Ainsi, aux difficultés croissantes de l'exercice du métier, au blocage des rémunérations, au non remplacement des maîtres absents, à la diminution des postes de RASED (...) s'ajoute la très forte limitation des possibilités de mobilité. De nombreux collègues se verront contraints de choisir entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'il est absolument nécessaire de remettre à plat les règles de mutation et d'améliorer la mobilité des enseignants dans le cadre des permutations. Dans notre département, celles-ci sont inopérantes et l'on constate année après année que le département connaît le plus faible taux de satisfaction... Par ailleurs, nous ne pouvons que constater que le groupe de travail académique ne s'est plus réuni depuis votre arrivée.

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU 23 demande à ce que tout soit fait pour favoriser les Exeat-Ineat lors de cette CAPD. Nous vous demandons aussi de revoir les critères d'accord d'exeat car des collègues renouvelant leur demande sans rapprochement de conjoint depuis plusieurs années, n'ont rien obtenu.

Pour cette dernière CAPD de l'année, il nous semble urgent de donner des gages. Nous attendons donc de cette CAPD le retour à un dialogue constructif, apaisé caractérisé par une gestion des personnels respectueuses dans la transparence et l'équité. Ceci est déterminant pour les personnels qui s'engagent au quotidien sans compter pour la réussite de leurs élèves. »

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que soient examinées les conséquences sur le passage à la hors classe de l'augmentation de 1 point du taux de passage à la hors classe annoncé par le Ministre le 26/06/2013. Ceci peut avoir des incidences sur le mouvement. Nous avons écrit à la DASEN sur le sujet dès l'annonce du Ministre et n'avons pas reçu de réponse.

La DASEN répond qu'il n'y a pas encore de textes réglementaires et que les services ne peuvent travailler sur un communiqué de presse. Fabrice Couégnas indique qu'il est regrettable de transmettre des informations aux organisations syndicales dans le cadre de négociations salariales sans être en capacité de les mettre en œuvre.

La DASEN interdit à Fabrice Couégnas de parler ainsi du Ministre et menace de faire remonter cette prise de position au Ministère.

1- Mouvement des personnels

Mises en situation

Directions d'école		
Bonnat maternelle (2 classes)	LE BRAS Aurélie	15.669
La Celle Dunoise (2 classes)	MAGNIN-PRIOUT Magali	16.5
ASH		
Châtelus Malvaleix SEGPA	BONNIN David	15.75
Évaux les Bains ITEP	SIMONNETON Ghislaine	1
GUERET IME Grancher	MENANT Agnès	39.019
Le Monteil Au Vicomte IME	FOUSSADIER Patrick	52.731

Stagiaires CAPASH

BINET Sébastien	IME La Roseraie La Souterraine
VIPREY Manon	ITEP Le Petit Prince Evaux Les Bains
GAUTHIER Nicolas	SEGPA Aubusson

Mouvement des futurs Titulaires 1^{ère} année

ASTORG Lucie	TRS Croq élém	GOURAND Jessica	TRS Felletin mat
AUCLAIR Annick	TRS Genouillac	LARONZE Lucie	TRS St Dizier Leyrenne
AUCLAIR Ségolène	TRS Chénéraillles	LASNE Justine	TRS Jarnages
BARTOUT Caroline	TRS St Maurice la Souterraine	SEGUI Anne	TRS Bellegarde en Marche
BAUDIN-DIABONE Jessika	TRS Ajain	SERMENT Nadège	TRS Fursac
GAZONNAUD Aurore	TRS Bussière Dunoise	TAILLER Meleine	TRS Le Grand Bourg
GORRE Sylvain	TRS Dun le Palestel elem		

2^{ème} Mouvement

Type de poste	Nom	Barème
BM Congés Ahun primaire	MARMIGNON Jean Christophe	16.994
BM Congés Auzances élémentaire	MARTIN Gaël	19
BM Congés Bourganeuf Riffaterre maternelle	BONNAUD Damien	13.5
BM Congés Bourganeuf Martin Nadaud élémentaire	ALBERT CHAMBON Céline	15.5
BM Congés Felletin élémentaire	BAZOS Théo	18
BM Congés Royère primaire	DUCLLOS Catherine	48.986
BM Congés Bénévent L'Abbaye RPI	AUGIER Lydie	16.5
BM Congés Boussac Maternelle	GORGEON Sandrine	25.742
BM Congés La Souterraine Tristan l'Hermite élém	VACHON Aurore	19
BM Congés La Souterraine Ferry élémentaire	DUMET Bénédicte	22.494
BM Congés Guéret Prévert élémentaire	DESLANDES Jimmy	16.147
BM Congés Jean Macé Guéret élémentaire	GOURJAULT Cédric	23.633
BM FC Guéret Annexe élémentaire	RIBOULET Corinne	41.956
BM FC Guéret Annexe élémentaire	JEOFFRION Jérôme	16.422
BM FC Guéret Cerclier élémentaire	HERON Rémi	14.5
Dir 1 classe Nouzerines	DEL BEN Sylvie	14
TRS (50%) Faux la Montagne primaire	DOYON Isabelle	22.5

Personnels restant sans poste à l'issue du 2^{ème} mouvement et étant effectivement en classe à la rentrée 2013 (hors CLM et Congés parentaux) : JOLICARD Gaëlle, GARIOUD Sandrine, BERTHOLET LEGROS Noëla, LAMOINE Aurélie, TINDILIERE Julien, MOREAU Coralie.

TRS (50%) Lavaveix les Mines primaire	BERTHOLET LEGROS Noëla
Adj spé. Le Monteil au Vicomte	LAMOINE Aurélie
Adj spé. SEGPA Chatelus Malvaleix collège	TINDILIERE Julien
BM Congés Boussac	JOLICARD Gaëlle

Personnels restant en attente d'affectation : CROCHERIE Nathalie (intégrée ce jour), GARIOUD Sandrine, MOREAU Coralie

Le DASEN propose de réaffecter Mme LAPORTE Fanny sur un poste d'adjoint de Saint Dizier Leyrenne sans justification spécifique (médicale, sociale...) suite à un courrier spontané de celle-ci. Ce poste avait fait l'objet de 18 demandes au 1^{er} mouvement, Fanny LAPORTE ne l'avait alors pas demandé.

Le SNUipp-FSU 23 s'est fermement opposé à cette réaffectation puisque ce poste, lors de la précédente CAPD, avait été réservé pour les stagiaires, raison pour laquelle il n'apparaissait pas au 2^{ème} mouvement. Personne n'a donc pu le solliciter. Le SNUipp-FSU 23 s'étonne que, compte tenu des effectifs, ce poste ne soit pas conservé pour les stagiaires. Cette affectation n'est pas acceptable car cette modalité de réaffectation pour toute autre raison que médicale ou sociale n'est pas proposée à l'ensemble des personnels.

La DASEN maintient sa proposition d'affectation de Mme LAPORTE Fanny sur un poste d'adjoint de Saint Dizier Leyrenne.

Vote : pour 5 (Adm) contre : 5 (SNUipp-FSU 23)

Pour les personnels exerçant à temps partiel nommés sur des postes de BM, leur affectation précise reste à définir par les IEN.

Conseiller pédagogique circonscription d'Aubusson :

A la circonscription d'Aubusson, la conseillère pédagogique est en arrêt maladie et ne sera pas présente à la rentrée. Thérèse MACHADO a été sollicitée pour travailler à la circonscription le temps du congé maladie sur lettre de mission.

Projet ULIS Guéret : le dispositif sera réparti sur les 2 collèges (Marouzeau pour les 6^{ème} - 5^{ème}, Nadaud pour les 4^{ème} - 3^{ème}), la deuxième ULIS sera donc implantée pour l'année 2013/2014 à Marouzeau.

Le poste n'étant ni ouvert sur le budget 1^{er} degré, ni ouvert sur les moyens 2nd degré, il sera pourvu par un BM 1^{er} degré : le collègue qui assurait la fonction cette année devrait être maintenu sur le dispositif.

2- Ineat/exeat :

Exeat :

Le DASEN indique que des personnels ayant déjà obtenus leur exeat ont obtenu un ineat. Il s'agit de Sonia VANDENEYNDÉ (ARIEGE ; 528), Magalie François GERARD (VOSGES ; 361), Séverine IMPINAT VALOT (CORREZE ; 383), Gwenaël DERROY (CORREZE ; 226), Marie Céline SERMENT (HAUTE LOIRE ; 543) : elles sortent donc définitivement.

Sur les 4 ineat accordés par la Corrèze à des collègues creusois (Théo BAZOS, Coralie BAZOS, Céline PIDEILL, Olivier PIDEILL), le DASEN n'accorde qu'un exeat à Céline PIDEILL qui intègre donc la Corrèze.

Ces 6 nouvelles sorties définitives viennent s'ajouter aux 12 sorties définitives pour la Haute Vienne (pour rappel : Delphine ROMANET (771), Virginie ANDRIEUX NOUHAUD (761), Emilie DESROCHE (743), Chrystèle LAPRADE (730), Marlène JOLIVET (714), Delphine JEANNESSON (708), Fanny PALLIER (685), Adeline TARDIEU (660), Prune SCHNEIDER (655), Aurélie TRIGOULET (643), Fabien CONCHON (611), Elise RULLIER (579))

Le SNUipp-FSU 23 demandait que :

- tous ceux qui ont un barème supérieur à 300 points puissent partir en Haute-Vienne (5 personnels de plus) : tous les personnels avec rapprochement de conjoints et enfants à charge ayant demandé leur exeat pour la Haute Vienne l'obtiendraient ainsi cet état de fait revêtirait une symbolique forte quand on connaît l'histoire des mutations Creuse / Haute Vienne.
- les exeat soient accordés aux 2 personnels demandant le Puy De Dôme et qui ne l'ont pas encore obtenu
- soient examinées les demandes pour convenance personnelle en fonction du nombre de renouvellement du vœu et notamment la situation des personnels demandant la Corrèze et qui ont d'ores et déjà obtenu leur ineat. Certaines de ces demandes sont totalement indolores pour le budget du département.

Le DASEN indique que c'est la dernière année qu'elle accorde des ineat et des exeat aussi tôt pour ne « pas mettre ses collègues en difficulté ». Elle choisit donc de faire le contraire de ce qui a été défini en groupe de travail académique sous l'égide du Recteur et qui, contrairement aux permutations, fonctionne assez bien dans le contexte intra-académique... On verra plus loin qu'il s'agit bien d'une manie plus générale de casser ce qui fonctionne dans le département...

Ineat :

Le DASEN indique que Catherine DUCLOS (Guyane) et Jimmy DESLANDES (Manche) obtiennent l'exeat de leur département d'origine : ils intègrent donc définitivement le département et ils ont donc participé au mouvement.

Fabrice COUEGNAS demande que l'ineat soit accordé aux derniers personnels qui ne l'ont pas obtenu ainsi qu'à Nathalie CROCHERIE, qui demande à intégrer la Creuse suite à la mutation professionnelle de son mari en Haute Vienne. La DASEN accorde l'ineat à Madame CROCHERIE.

Aucune nouvelle n'est apportée à la situation de nos deux collègues rattachés à Mayotte : là encore, ils sont les grands oubliés du Ministère dans le cadre du groupe de travail national. Nous avons interrogé le directeur de cabinet du Ministre de la Réussite Educative lors de sa venue à Guéret : il ne nous a pas répondu. **Nous avons écrit au Recteur, pas plus de réponse.**

Infos diverses :

Fabrice Couégnas demande la liste des postes réservés pour les stagiaires. La responsable de la DIPEM indique qu'elle n'est pas finalisée.

Fabrice Couégnas demande la date d'attribution des postes réservés pour les stagiaires. La responsable de la DIPEM demande au DASEN s'il est favorable à donner cette information. Celui-ci répond que la date n'est pas connue, ni arrêtée et qu'elle peut aller jusqu'à la rentrée. Fabrice Couégnas indique qu'il a été informé de la date à laquelle les stagiaires ont été convoqués par les stagiaires eux-mêmes. *Sans doute ne s'agit-il que d'un oubli de la part de la DASEN en cette fin d'année compliquée même si nous sommes tentés de penser qu'il pourrait s'agir d'un mensonge pour empêcher le travail syndical !!!*

Compte tenu de cette date très proche, l'administration a bien été obligée d'avouer que la liste des stagiaires était bien arrêtée !!! La liste des postes ne nous est toujours pas donnée... Pourtant, le DASEN en réunion des BM formation continue a indiqué ne pas pouvoir donner cette liste puisque « c'est du ressort de la CAPD ». *De là à penser qu'il y a une volonté d'entrave au travail syndical et au paritarisme ?!*

Pour répondre à la déclaration préalable du SNUipp-FSU 23, le DASEN indique que :

- tous les personnels connaissent le nom du personnel qui fera son complément de service
- les TRS ont tous été informés de la composition de leur service...

Ce n'est pourtant pas le retour que nous avons des personnels...

Questions diverses :

1) **EMALA** : *Pouvons-nous avoir transmission du rapport de l'audit EMALA ?*

Le DASEN se lance alors dans un long discours sur le contenu des conclusions de ce fameux audit dont un recto verso nous sera ensuite distribué (« C'est pas un sujet de thèse les EMALA en Creuse » selon le DASEN). Elle indique que le principe

d'accompagnement des écoles rurales par des équipes mobiles doit être maintenu. Le dispositif EMALA peut entrer dans le cadre du « *le maître de plus que de classe* » défini dans la circulaire « *Plus de maîtres que de classes* » parue au BO du 15 janvier 2013. Elle précise que ce dispositif va désormais s'appeler *DAPER (Dispositif d'aide pédagogique aux écoles rurales)*. Les personnels ne s'occuperaient plus du matériel dans ces nouvelles propositions (« *c'est pas aux profs des écoles de trimbalier des poutres et puis il y a des barres parallèles dans les écoles* ») et seraient rattachés à une circonscription : « *on leur a déjà trouvé des bureaux* » indique d'ailleurs le DASEN.

Le SNUipp-FSU 23 lui indique que qui connaît un tant soit peu les écoles du département sait que cette réalité décrite n'existe pas. Le SNUipp-FSU 23 s'étonne également que le DASEN dénonce ainsi seul une convention tripartite qui lie le Conseil Général, l'association départementale des PEP et l'Education Nationale. Le DASEN indique que les 3 parties sont d'accord pour dénoncer la convention, qu'elles ont été rencontrées.

Ceci est étonnant puisque :

- le Conseil Général, réuni en séance plénière, a adopté un vœu à l'unanimité « *demandant à l'Etat le rétablissement des équipes RASED et d'EMALA afin que les enfants creusois bénéficient au même titre que les enfants des milieux urbains d'un enseignement de soutien efficace* ».
- l'ADPEP, dans le compte rendu du Conseil d'Administration du 15 avril 2013, indiquait : « *le précédent DASEN souhaitait remettre les postes à temps complet à partir du moment où il en aurait la possibilité. Le discours actuel ne va pas dans ce sens et c'est dramatique pour les écoles rurales. Les 4 postes EMALA se justifient, les collègues sont très favorables au maintien des quatre postes à temps complet.* »

Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il tirera au clair cette affaire et demandera des précisions aux deux partenaires des EMALA. Par ailleurs, le SNUipp-FSU 23 indique qu'il est irrespectueux pour les personnels et surement pas réglementaire de modifier ainsi les fiches de postes, les missions ainsi que les conditions d'exercices des personnels, à quelques jours de la sortie des classes, sans concertation et sans réunir les instances compétentes.

La DASEN indique que les personnels ont été rencontrés et qu'ils sont d'accord (*pour preuve : une demande de réaffectation*)

Le SNUipp-FSU 23 qui est également allé à la rencontre des 4 personnels EMALA et a proposé à l'UNSA de s'associer à la démarche essaie de donner lecture du texte ci-dessous :

« Suite à la réunion de travail du jeudi 27 juin 2013 à laquelle vous avez convié les personnels EMALA, nous les avons rencontrés. Vous vous êtes appuyée sur un audit réalisé (sans jamais avoir observé le travail réalisé dans les classes) par Max GRATADOUR, Doyen des IEN, (audit dont nous n'avons pu prendre connaissance jusqu'à aujourd'hui). De cet entretien, il apparaît clairement que si vous souhaitez préserver « l'aide aux écoles rurales isolées », vous n'avez toujours pas pris la mesure du travail réalisé par les personnels EMALA qui se sont succédés sur ces postes. Vous ne semblez toujours pas comprendre que ceux-ci interviennent en permanence dans les classes, dans le cadre d'une co-animation avec les maîtres des classes concernées conformément au dispositif plus de maîtres que de classe initié par le Ministre. Vous n'avez toujours pas compris que le matériel utilisé sert de support pédagogique aux actions menées. Pire, vous méprisez le travail collaboratif réalisé avec les équipes des écoles rurales ciblées, au service des élèves les plus isolés. Vous méprisez également le travail de vos prédécesseurs et autres recteurs qui, les uns après les autres, ont vanté la mise en réseau des écoles.

Vous faites régulièrement référence à « la demande sociale » et vous niez les prises de positions du Conseil Général et des Pupilles de l'Enseignement Public, partenaires historiques du dispositif mais également de la communauté éducative creusoise dans son ensemble réunie en CDEN.

Vous choisissez semble-t-il de modifier tardivement et profondément les missions des personnels, après la carte scolaire, après le mouvement, dans le déni du dialogue social le plus élémentaire, sans à aucun moment les associer.

C'est votre choix !

La persistance de l'autoritarisme dont vous faites preuve dans ce domaine comme dans d'autres, marquerait profondément les relations des personnels avec vous. La connaissance la plus élémentaire de la gestion des ressources humaines devrait vous inviter à revoir votre copie.

Vous ne pouvez attendre l'engagement des personnels dans l'injonction, l'irrespect des missions et des personnes, la méconnaissance des réalités départementales et le mépris !

En maintenant une opposition frontale et permanente aux personnels, vous auriez en réponse une opposition frontale et permanente des personnels soutenus par leurs organisations syndicales.

C'est maintenant à vous de choisir ! »

La DASEN coupe Sandrine Gorgeon dans sa lecture et demande de lui envoyer le document.

Question du SNUipp-FSU23 : ***ORS des personnels et semaine de 4,5 jours***

- *Comment la réglementation concernant les prérogatives des enseignants pour l'organisation du temps scolaire et notamment des APC s'appliquera-t-elle en Creuse ?*

- *Quelle organisation est prévue pour garantir le temps de travail des ZIL et BM avec le respect d'un temps de présence de 24h par semaine face aux élèves sachant que toutes les écoles ne fonctionneront pas avec le même rythme ?*

- *Idem pour les personnels itinérants : RASED, FLE, EMALA, CPAIEN...*
- *Idem pour les personnels à temps partiel*
- *Quelle organisation est prévue pour garantir les temps de décharges de direction et des maîtres formateurs ?*
- *Comment seront garanties les conditions de travail des professeurs des écoles concernant leur outil de travail ? Des consignes seront-elles données aux collectivités de ne pas utiliser les salles de classe ?*
- *Quelles suites sont données à la demande unanime du dernier CDEN concernant la possibilité d'obtenir un régime dérogatoire ? Le cas échéant, les conseils d'école seront-ils consultés ? Sur leur volonté ou non d'en bénéficier ?*

Le DASEN indique que les personnels mobiles (TRS, RASED, FLE ...) rattachés aux écoles en 4,5 jours fonctionneront sur les écoles en 4,5 jours, ceux rattachés à des écoles à 4 jours fonctionneront sur 4 jours.

Concernant les BM, ils fonctionneront sur toutes les écoles, à 4 jours et à 4,5 jours. Il y aura un suivi personnalisé des BM assuré par un personnel de la DIPER et leur temps de service compté sur une année !!! Les BM pourront prendre contact avec leur IEN pour un traitement « personnalisé »...

Fabrice Couégnas précise que le secrétaire général avait indiqué en négociation préalable que le temps de service serait observé sur la semaine, indiquant qu'il s'agissait là des textes en vigueur concernant les obligations de service des personnels. Il rappelle la demande du SNUipp-FSU 23 de voir les quelques brigades rattachés à des écoles à 4 jours puissent être assurés de travailler à 4 jours. Fabrice Couégnas s'interroge d'ailleurs sur la légalité d'un temps de travail observé sur l'année. Refus du DASEN pour une explication qui n'a pas été comprise...

Les admissibles contractuels

Le SNUipp-FSU23 demande que les 3 ETP des M2 admissibles permettent d'augmenter le nombre d'écoles bénéficiant d'une décharge de direction (RPI, écoles de 1 à 3 classes) et que les enseignants des classes recevant des M2 soient volontaires.

Pour le SNUipp-FSU23, les délégués du personnel : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Lucile GUILLEMIN, Luc MARQUÈS

SNU*ipp* - FSU